MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 13 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi treize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :

Cédric Milani, Maire

Présents :

Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Maryline Lortjean, Léa MOLLIER

conseillers,

Absent excusé et représenté: Estelle Milani, (représentée par Gilbert LONGO

Absents non excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Céline Cazals

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2022.

Décisions prises par le MAIRE

*Le devis de l'entreprise PACCARD pour la réparation de la cloche de l'Eglise d'un montant de 2251.20€ TTC a été signé. La dépense est prévue sur le budget 2023.

* La demande de subvention « 1 arbre-1 habitant » a été envoyé et nous avons reçu l'accord pour commencer les travaux.

*Un courrier pour mettre fin au dossier de demande de subvention DETR 2021 a été envoyé (voir délibération $n^{\circ}1$)

* Une stagiaire sera présente en mairie sur une durée de 3 semaines à partir du 16 janvier 2023

Délibération Dossier demande de subvention DETR 2023

Les membres du conseil **après en avoir délibéré décident à l'unanimité** d'autoriser Mr le Maire à faire le dossier de demande de subvention DETR 2023.

Délibération Passage à la M57

Les membres du Conseil **après en avoir délibéré décident à l'unanimité** d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents concernant le passage de l'application comptable M14 à l'application comptable M57 abrégé à compter du 1 janvier 2023.

Délibération modificative budget

Après les explications de Monsieur Le Maire, le conseil **délibère et accepte à l'unanimité** de faire les écritures comptables suivantes :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2111 : Terrains nus		1 500.00 €
D 2121 : Programm 14		5 900.00 €
D 2135 : Programm 33		4 400.00 €
D 2183 : Programm 10008		2 900.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		14 700.00 €
D 2313 : Programm 30	5 900.00 €	
D 2313 : Programm 30	4 400.00 €	
D 2313 : Programm 30	2 900.00 €	
D 2313 : Programm 30	1 500.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	14 700.00 €	
Total	14 700.00 €	14 700.00 €
Total Général	0.00 €	

<u>2.</u>

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 6288 : Autres services extérieurs	150.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	150.00 €	
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		150.00 €
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles		150.00 €
Total	150.00 €	150.00 €
Total Général	0.00 €	

<u>3.</u>

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2152 : Programm 10003		2 000.00 €
D 21538 : Programm 10003		1 500.00 €
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles		3 500.00 €
D 2313 : Programm 30	3 500.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 500.00 €	
Total	3 500.00 €	3 500.00 €
Total Général	0.00 €	

Délibération changement des horaires de l'agent communal

À la suite de la demande de l'employé communal concernant le changement de ses horaires et après les explications de Monsieur Le Maire, le conseil **délibère et accepte à l'unanimité** le changement d'horaires de l'agent communal comme suit :

- Période hivernale (14h)
 Lundi au jeudi 9h-12h / Vendredi 9h-11h
- Période estivale (22h)
 Lundi 8h-12h / Mardi au vendredi 7h30-12h
- · Point Archi'nature
- · Point bulletin
- Point Travaux
- Point Commissions

Questions diverses.

Fin de la réunion à 22h10

MILANI Cédric, Le 14 décembre 2022



